



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 31 MARS 2026 A 20H

Président de séance : Étienne PELLEGRINI

**Présents :** Étienne PELLEGRINI, Jérôme RADAZ, Agnès ALLIER, Mohammed OUBENAÏSSA, Valérie DRUGÉ, Bernard MERGER, Claire MAILLE, Edith POTEY, Adrien GUDEFIN, Florence RICHARD, Isabelle HENRIET, Philippe GUDOT, Philippe TISSERAND

**Absentes excusées :** Yolande MERGER a donné procuration à Claire MAILLE, Julie SIMON a donné procuration à Adrien GUDEFIN

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Philippe TISSERAND

Date de la convocation : 23/03/2026  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Suffrages exprimés : 15

## I/ DÉLIBÉRATIONS

### N° 2026/019

#### **APPROBATIONS DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 4 ET 20 MARS 2026**

Les procès-verbaux des dernières séances du Conseil Municipal en date des 4 et 20 mars 2026 sont soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque exprimée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 4 mars 2026. Il est précisé que les nouveaux élus n'ont pas pris part au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 20 mars 2026.**

### N° 2026/020

#### **COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025**

##### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 CCAS**

Dépenses de fonctionnement 2025	Recettes de fonctionnement 2025
3 640,25 €	3 096,00 €
Résultat de l'exercice 2025	-544,25 €

Excédent antérieur reporté	2 878,25 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
<b>Excédent global de clôture 2025</b>	<b>2 334,00 €</b>

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement 2025	Recettes de fonctionnement 2025
<b>308 590,64 €</b>	<b>481 020,70 €</b>

Résultat de l'exercice 2025	172 430,06 €
Excédent antérieur reporté	615 301,74 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
<b>Excédent global de clôture 2025</b>	<b>787 731,80 €</b>

Dépenses d'investissement 2025	Recettes d'investissement 2025
<b>192 450,50 €</b>	<b>265 168,23 €</b>

Résultat de l'exercice 2025	72 717,73 €
Déficit antérieur reporté	79 639,76 €
<b>Déficit global de clôture 2025</b>	<b>6 922,03 €</b>

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PHOTOVOLTAÏQUE

Dépenses de fonctionnement 2025	Recettes de fonctionnement 2025
<b>10 121,99 €</b>	<b>16 148,28 €</b>

Résultat de l'exercice 2025	6 026,29 €
Déficit antérieur reporté	383,55 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
<b>Excédent global de clôture 2025</b>	<b>5 642,74 €</b>

Dépenses d'investissement 2025	Recettes d'investissement 2025
<b>32 016,00 €</b>	<b>9 587,00 €</b>

Résultat de l'exercice 2025	-22 429,00 €
Excédent antérieur reporté	36 648,70 €
<b>Déficit global de clôture 2025</b>	<b>14 219,70 €</b>

Les élus s'interrogent sur les dépenses de fonctionnement, que représentent les 10 k€ ?

Une réponse par mail a été donné quelques jours plus tard :

Les dépenses de 10 k€ sont principalement due à des mouvements comptables entre section. La dépenses technique (réelle) est de 535 € en 2025.

Type de dépenses	Chapitre	Libelle	2 023	2024	2025	2026
2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	ABONNEMENT RESEAU		325,79	534,99	131,46
		UTILISATION RESEAU		15,92		
	042 Opérations d'ordre entre section	AMORTISSEMENT PANNEAUX			9 587,00	
4 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Vente produits fins et interméd	REVENTE ELECTRICITE			14 132,28	
5 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	subv.transférées au résultat	AMORTISSEMENT SUBVENTION			2 016,00	
5 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	amort installations générales	AMORTISSEMENT PANNEAUX			0,00	

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :**

**Le compte financier unique 2025 du BUDGET CCAS est approuvé par :**

**Voix POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Le compte financier unique 2025 du BUDGET COMMUNAL est approuvé par :**

**Voix POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Le compte financier unique 2025 du BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE est approuvé par :**

**Voix POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**N° 2026/021**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2025.

**BUDGET COMMUNAL CHAUCENNE**

**Le Conseil Municipal :**

- ayant approuvé le CFU 2025 du BUDGET COMMUNAL qui présente un excédent global de fonctionnement de **787 731,80 €**,
- ayant approuvé le CFU 2025 du BUDGET CCAS, dissout au 31 décembre 2025 et présente un excédent global de fonctionnement de **2 334,00 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **6 922,03 €**,
- considérant qu'il y a un solde de reste à réaliser positif de **34 874,51 €**

**décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

**Besoin de financement minimum : 0,00 €**

Les écritures budgétaires 2026 seront les suivantes :

**RI 1068 0,00 €**

**RF 002 790 065,80 €**

**Résultats du vote : Voix POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1**

**N° 2026/022**  
**VOTE DES TAXES 2026**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la fiscalité.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe

concerne uniquement les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de trois ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de fiscalité proportionnellement à l'inflation 2025 évaluée à 0,9% :

Taxes	Taux 2026
Taxe foncière (bâti)	37,63 %
Taxe foncière (non bâti)	42,83 %
Taxe d'habitation	14,41 %

**Le Conseil municipal,**

**Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions des membres présents et représentés, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- **taxe d'habitation : 37,63 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,83 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,41 %**

**N° 2026/023**  
**TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal vote les tarifs applicables en 2026 des différents services de la commune, les réservations déjà opérées conservent les anciens tarifs.

Salle polyvalente tarif applicable pour tous contrats signés à compter de ce jour, pour une location du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h :

- Caution dégâts 500 €
- Caution ménage 150 €

Chaucennois particuliers (et habitants Audeux, Noironte)	330 €
Extérieurs particuliers	520 €
Associations ACN	0 €
Associations extérieure	520 €

Les élus s'interrogent sur la réciprocité avec la salle de la commune d'Audeux.

Une réponse par mail a été donné quelques jours plus tard : oui, les habitants de Chaucenne peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour la salle d'Audeux.

Cimetière :

Case nouveau columbarium pour une durée de 30 ans (urnes) :

- Emplacement 2 urnes : 450 €
- Emplacement 4 urnes : 850 €

Concession cimetière le mètre superficiel :

- 15 ans : 190 €
- 30 ans : 250 €

NB : les concessions à durée perpétuelle (case et concession) ne sont plus pratiquées sur la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouveaux tarifs rappelés ci-dessus pour l'année 2026, ils rentreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

**N° 2026/024**  
**BUDGETS PRIMITIFS 2026**

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026**

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2026 concernant le budget Communal. Au préalable cette dernière fait une présentation des indemnités des élus 2025.

Ce document se présente comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2026	<b>1 038 060,03 €</b>	<b>425 811,96 €</b>
002 Report excédent	<b>0,00 €</b>	<b>790 065,80 €</b>
<b>Total Fonctionnement 2026</b>	<b>1 038 060,03 €</b>	<b>1 215 877,76 €</b>

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement 2026	<b>796 464,51 €</b>	<b>768 512,03 €</b>
Restes à Réaliser 2025	<b>74 725,49 €</b>	<b>109 600,00 €</b>
001 Report résultat	<b>6 922,03 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Investissement 2026</b>	<b>878 112,03 €</b>	<b>878 112,03 €</b>

Total du Budget 2026	1 916 172,06 €	2 093 989,79 €
----------------------	----------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté ci-dessus

Adopté par

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**N° 2026/025**

**FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre 2 du titre 1 du tome II) que : [...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

**Le Conseil municipal,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,**

**Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :**

**- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;**

**- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.**

**N° 2026/026**

**ORDINATEUR – DEMANDE DU MAIRE SORTANT**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Bernard VOUGNON, ancien Maire, de conserver à titre personnel l'ordinateur portable qu'il utilisait dans le cadre de ses fonctions d'élu et appartenant à la mairie.

Celui-ci a été acheté en 2024 pour un montant de 934,80 €.

Monsieur le Maire propose de donner droit à cette demande et propose de vendre ce matériel à hauteur de 100 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions des membres présents et représentés :**

- **Valide la proposition de Monsieur le Maire et décide de revendre l'ordinateur à Monsieur Bernard VOUGNON pour un montant de 100 €.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

Les élus s'interrogent sur les règles relatives au vote :

*Une réponse par mail a été donné quelques jours plus tard : il s'agit d'un vote à la majorité relative et non absolue.*

#### N° 2026/027

#### **NOMINATION REPRÉSENTANTS EXTÉRIEURS**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de procéder à un certain nombre de désignation de représentants du Conseil municipal au sein des instances extérieures.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner les élus suivants :**

**Adat : Étienne PELLEGRINI**

**Audab : Valérie DRUGÉ**

**Fredon (espèces invasives) : Mohammed OUBENAÏSSA**

**Ademe : Mohammed OUBENAÏSSA**

**Défense incendie : Jérôme RADAZ**

**Relation gendarmerie : Agnès ALLIER**

**Relation armée : Bernard MERGER**

**CNAS : Centre national d'Actions Sociales : Isabelle HENRIET**

**Commission de Contrôle des listes électorale : Remplacement de Mohammed OUBENAÏSSA par Yolande MERGER**

**Commission d'Appel d'Offres : il convient d'ajouter un suppléant - Philippe GUDOT**

#### N° 2026/028

#### **MODIFICATION HORAIRES ALEXANDRE VITTE**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose aux élus une proposition de modification des horaires de Monsieur Alexandre VITTE, agent technique communal. L'objectif étant de prendre en compte la demande de l'agent concernant ses horaires tout en les adaptant aux particularités du poste et la répartition du travail été/hiver.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de modification des horaires de Monsieur Alexandre VITTE ; celle-ci est annexée à la présente délibération.**

Il est précisé que la quotité horaire du poste (35 heures annualisées) n'évolue pas.

PROPOSITION CHANGEMENT D'HORAIRE ALEXANDRE	ETE DU 16 MARS AU 14 OCTOBRE				HIVER 16 OCTOBRE AU 14 MARS			
	Les horaires en noires sont celles actuellement , <b>en rouge la proposition</b> <b>REMARQUE</b> Alexandre est annualisé temps plein 35 H . Il travaille déjà de cette manière, seule les horaires à sa demande seraient modifiés. Son salaire est identique les périodes d'hiver comme l'été	LUNDI	7h00 - 12h00	13h00 - 16h00	8	7h00 - 12h00	13h00 - 15h00	7
MARDI		7h00 - 12h00	13h00 - 16h00	8	8h00 - 12h00	13h00 - 16h00	7	
MERCREDI		8h00 - 12h00	13h00 - 17h00	8	8h00 - 12h00	13h00 - 16h00	7	
JEUDI		8h00 - 12h00	13h00 - 16h30	7.5	R	R		
VENDREDI		8h00 - 12h00	13h-16h30	7.5	8h00-12h00	13h00-16h00	7	
				39	0	0	28	
LUNDI		7h00 - 12h00	13h00 - 16h15	8.25	7h00 - 12h00	13h00 - 16h00	8	
MARDI		7h00 - 12h00	13h00 - 16h15	8.25	8h00 - 12h00	13h00 - 16h00	7	
MERCREDI		7h00 - 12h00	13h00 - 16h15	8.25	8h00 - 12h00	13h00 - 16h00	7	
JEUDI		7h00 - 12h00	13h00 - 16h15	8.25	8h00 - 12h00	13h00 - 15h00	6	
VENDREDI	7h00 - 13h00	R	6	R	R	0		
			39			28		

### N° 2026/029

#### MODIFICATION HORAIRES NICOLAS HAMEL

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint expose aux élus une proposition de modification des horaires de Monsieur Nicolas HAMEL, secrétaire de mairie. L'objectif étant de prendre en compte la demande de l'agent concernant ses horaires tout en les adaptant aux nécessités d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de modification des horaires de Monsieur Nicolas HAMEL ; celle-ci est annexée à la présente délibération.

Il est précisé que la quotité horaire du poste (16 heures annualisées) n'évolue pas.

PROPOSITION CHANGEMENT D'HORAIRE NICOLAS	ETE		HIVER	
	REMARQUE : Nicolas à sa demande souhaiterait quitter à 17h30, il est d'accord pour ouvrir le secrétariat durant la pause méridienne	LUNDI	10h00 - 18h00	9h30 - 17h30
MERCREDI		10h00 - 18h00	9h30 - 17h30	
		8	8	
LUNDI		09h30 - 17h30	09h30 - 17h30	
MERCREDI		09h30 - 17h30	09h30 - 17h30	
		8	8	

#### PROPOSITION OUVERTURE SECRETARIAT

	ETE	HIVER
LUNDI	13h30-18h00	13h30- 17h30
MERCREDI	13h30 -18h00	13h30 - 17h30
	4.5	4.25
LUNDI	13h00 -17h30	13h00 -17h30
MERCREDI	10h12h-13h17h30	10h12 h-13h-17h30
	6.5	6.5

**N° 2026/030**  
**MAISON DE MOLLANS – CHOIX DU SPS**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur le choix du SPS (Coordination de la Sante et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de Mollans.

Deux offres nous sont parvenues et une analyse des offres est présentée aux élus.

CANDIDAT	BLONDEAU INGENIERIE	BUREAU VERITAS
<b>PIECES DE L'OFFRE</b>		
Acte d'Engagement	fourni	fourni
Note méthodologique	fourni	fourni
<b>PRIX DES PRESTATIONS</b>		
Conception	800 €	440 €
Réhabilitation	2 450 €	2 320 €
Montant HT	3 250 €	2 760 €
Montant TTC	3 900 €	<b>3 312 €</b>
<b>Note /90</b>	<b>76,4</b>	<b>90,0</b>
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>		
Organisation, méthodologie et moyens humains affectés à l'opération	Note technique de 5 pages (2 demandées) avec des propos spécifiques au projet, une disponibilité précisée sur la période de chantier ainsi que les moyens humains et matériels affectés au projet	Note technique de 2 pages précisant les moyens humains affectés à l'opération, avec des précisions sur le phasage et l'organisation de l'ensemble du projet
<b>Note /10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Note /100</b>	<b>86,4</b>	<b>100,0</b>
<b>CONCLUSION SUR LES OFFRES</b>	<p><i>D'un point de vue financier, c'est BUREAU VERITAS qui présente la meilleure offre, obtenant ainsi 90 points</i>  <i>D'un point de vue technique, les offres sont tout à fait similaires et obtiennent ainsi la note de 10 points chacune</i>  <i>Tous les candidats sont en capacité de réaliser la mission et leur offre est complète.</i>  <b>Finalement, la proposition de BUREAU VERITAS d'un montant de 3 312€ TTC l'emporte avec une note de 100/100 contre 86,4/100 pour BLONDEAU INGENIERIE.</b></p>	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Bureau Veritas pour un montant de 3 312,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

*Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur le projet*

MOINS	PLUS
Prix : 477 k€ reste à engager 459 k€ d'argent public et retour sur investissement global > 20 ans	Reste à charge de la commune 71 k€
Réduction de la luminosité à l'intérieur	
Eloignement des fenêtres par rapport au mur intérieur -> ouverture fermeture moins facile	Remplacement des volets à battants manuels par des volets roulants électriques
Nécessité de procéder à minima au remplacement des fenêtres : 72 k€ HT	Fenêtres changées + pb entrée d'eau par fortes pluies traité
Conservation d'un parking dans un triste état ou rénovation : 47 k€ HT	Parking refait
Remontée d'humidité du sol non traitée ou pose d'un drain 15 k€	Pb de remonté d'humidité du sol traité
Ravalement de la façade à prévoir dans les années qui viennent : 60 k€ HT	Ravalement de façade fait
DPE en classe D d'après l' <u>audit énergétique</u> , ne positionne pas ces appartements dans l'interdiction de location (interdiction allant jusqu'à la classe E pour 2034)	Positionnement à un niveau de DPE de classe A ou B (Niveau BBC)

*Une élue s'interroge sur certains aspects techniques des travaux, une réponse a été faite par mail quelques jours plus tard :*

### ***Drain Maison de Mollans (réponse de du maitre d'oeuvre M Teyssieux)***

*Sur des ouvrages existants et bien stabilisés dans le temps, dans des terrains pouvant être exposé aux retraits gonflement des argiles ; La mise en œuvre d'un drain, directement, en pied de façade, n'est pas recommandée. Si nécessité de drainage, celui-ci devra, être positionné, en périphérie élargie du bâtiment (A plus de 1.50M des façades)*

*Ceci afin de ne pas déstabiliser le terrain naturel, situé au droit des fondations, superficielles, des ouvrages existants.*

*Les remontées capillaires constatées sont dues à ce que l'enduit est en contact direct avec des zones humides « à les pieds dans l'eau »*

*Le complexe ITE qui sera mis en œuvre, permettra de traiter, le pied des façades, par un mortier d'assainissement et par une isolation enterrée*

*Le plus le réseau EP, ceinturant le bâtiment, sera entièrement repris.*

### ***Concernant le traitement des allèges.***

*Les menuiseries extérieures étant remplacées, la tablette bois fermant les allèges sera donc elle aussi déposée et remplacé. Dans le but d'améliorer la thermiques de chaque logement, nous avons donc prévu, de compléter l'isolation existante des allèges.*

## **II/ INFORMATIONS**

- Date du prochain conseil : 23 avril à 20h
- Massif vers l'école : Jérôme Radaz explique son projet d'enlever les souches entre l'école et la maison sinistrée et de les remplacer par de nouveaux massifs. Les élus valident cette proposition.
- Micro Tracteur : Démonstration matériel Kioti vendredi 3 avril à 9h parking du Centre de Vie
- SIVOM : le bureau du SIVOM a été élu le 25 mars dernier
  - présidente : Anne Lise Guerin d'Audeux
  - vice-président : Adrien Gudéfin de Chauenne.

La séance du conseil s'est achevée par un vin d'honneur ouvert à toutes les personnes présentes.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.

Le Maire, Étienne PELLEGRINI

